

Florence ZAMPINI

Maître de conférences HDR en droit public



Matières enseignées : Droit constitutionnel – Droits constitutionnels européens comparés – Contentieux européen de la concurrence.

Fonctions

Membre de la Section 02 (Droit public) du Conseil national des universités

Responsable pédagogique du Master 1 Droit européen

Responsable de la formation pour le *European Law Moot Court*

Formation

Doctorat de droit public (*La responsabilité de l'État du fait du droit communautaire*, 1992, Prix de thèse de la CEDECE et Prix de thèse de l'Université Lyon 3), Université Jean Moulin Lyon 3

Principales publications – Travaux (NB : bibliographie abrégée, 1998-2012)

- « Parlement italien : une participation plus active au processus normatif européen », in *Les parlements nationaux et l'Union européenne*. – Colloque de la CEDECE, Paris, 23-24 juin 2011 (à paraître).
- Compte rendu *RTD eur.* sur : HERINGA (A.W.), KIIVER (Ph.). – *Constitutions Compared. An Introduction to Comparative Constitutional Law*. – 3rd ed. – Bruxelles : Intersentia, 2012. – 364 p. – ISBN : 9781780680781. www.dalloz-revues.fr.
- « Des limites de l'abus de droit en matière de fiscalité directe : une illustration italienne (CJUE, ord., 29 mars 2012, Safilo, aff. C-529/10) », p. 63-64 in : *Chronique CEE Droit européen du marché intérieur* (dir. scientif. Éric Carpano). – *RLDA* 2012/73. Repères 4148.
- « L'exemple italien en matière de fin de vie », p. 103-119 in *Bioéthique et CEDH*. – Actes du Colloque du Concours Habeas Corpus, Lyon, 7-8 avril 2011. – Saarbrücken : Éditions universitaires européennes, 2012. – 174 p.
- Entre efficacité des recours juridictionnels et efficacité des opérations de visites et saisies en droit de la concurrence. – *RTD eur.* 2012. 526-528 (Jurisprudence judiciaire française intéressant le droit de l'Union, chr. année 2011).
- « Travailler plus vieux, c'est possible... grâce à la Cour de justice ! », p. 74-75 in : *Chronique CEE Droit européen du marché intérieur* (dir. scientif. Éric Carpano). – *RLDA* 2012/71. Repères n° 4042.
- « De l'État responsable à la responsabilisation des régions : l'exemple italien », p. 417-438 in : *Mélanges en hommage à Panayotis Soldatos : réalisations et défis de l'union européenne. Droit-politique-économie*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 609 p. – (Collection CEE : n° 8.)
- « Cour constitutionnelle italienne et revirements en droit européen : du dualisme à la dichotomie... », p. 319-345 in : É. Carpano (dir.). – *Le revirement de jurisprudence en droit européen*. – Bruxelles : Bruylant, 2012. – 427 p.
- La Cour Constitutionnelle italienne et la loi sur la procréation médicalement assistée : un juge qui fait de la bioéthique (et de la politique ?). – *RFDC* 2011. 411.
- Allemagne, contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionalité. – *Constitutions* 2010. 525.
- Comm. de CJCE, 21 sept. 1989, *Hoechst AG c/ Commission*, aff. jtes 46/87 et 227/88, *Grands arrêts de la jurisprudence de l'Union européenne (GAJUE)*, 2010, n° 34.
- Comm. de CJCE, 18 oct. 1989, *Orkem c/ Commission*, aff. 374/87, *GAJUE*, n° 35.

- Comm. de CJCE, 19 nov. 1991, *Andrea Francovich et Danila Bonifaci e.a. c/ République italienne*, aff. jtes C-6/90 et C-9/90, *GAJUE*, n° 40.
- Comm. de CJCE, 5 mars 1996, *Brasserie du Pêcheur SA c/ Bundesrepublik Deutschland et The Queen c/ Secretary of State for Transport, ex parte : Factortame Ltd e.a.* (Brasserie du Pêcheur-Factortame), aff. jtes C-46/93 et C-48/93, *GAJUE*, n° 52.
- Comm. de CJCE, 17 déc. 1998, *Bausthalgewebe GmbH c/ Commissions*, aff. C-185/95 P, *GAJUE*, n° 61.
- Comm. de CJCE, 15 oct. 2002, *Limburgse Vinyl Maatschappij NV e.a. (LVM)*, aff. C-238/99 P e.a., *GAJUE*, n° 71.
- Comm. de CJCE, 22 oct. 2002, *Roquette Frères SA c/ DGCCRF*, aff. C-94/00, *GAJUE*, 2010, n° 72.
- Comm. de CJCE, 7 janv. 2004, *Aalborg Portland A/S e.a.*, aff. C-204/00 P e.a., *GAJUE*, 2010, n° 77.
- Incompatibilité avec les libertés communautaires et inconstitutionnalité d'une taxe d'escale fondée sur le principe du pollueur-payeur. CJUE, gde ch., 17 nov. 2009, *Presidente del Consiglio dei Ministri c. Reg. Sardegna, C-169/08* – *Dr. Fisc.* 2010, comm. 97.
- L'affaire E. Englaro : autodétermination, droit à la dignité, questions de droit fondamental(es)», 30 p. in : *Ressources de la FDV*, avril 2010.
- « Décision "Lisbonne" du 30 juin 2009 du Bundesverfassungsgericht : "oui" avec quelques réserves essentielles ». – www.forumcostituzionale.it, octobre 2009.
- « Un exemple italien : mode de scrutin et référendum », p. 193 in : *Le caractère équitable de la représentation politique* (dir. Th. Debar, F. Robbe). – Paris : L'Harmattan, 2005.
- La jurisprudence de la CJCE et les étudiants : du droit à la non-discrimination en matière d'accès à l'enseignement universitaire dans l'État d'accueil à l'octroi de prestations sociales. – *RAE* 1/2005, p. 63.
- « À propos du droit au juge d'une entité infra-étatique, de la responsabilité de l'État et de la coopération loyale », p. 655 in : *Mélanges en l'honneur du Professeur Guy Isaac*. – PUSS, 2004.
- « L'exemple italien, du dualisme à l'acceptation du pouvoir constituant du Parlement européen... À propos du référendum du 18 juin 1989 », in : *Les procédures de révision des traités communautaires : du droit international au droit constitutionnel ?* – Bruxelles : Bruylant, 2001.
- Italie : quelques mutations en matière de droit administratif. – *RFDA* 2001. 137.
- Convention européenne des droits de l'Homme et droit communautaire de la concurrence. – *RMCUE* 1999. 628.
- La Cour de justice des Communautés européennes, gardienne des droits fondamentaux dans le cadre du droit communautaire. – *RTD eur.* 1999. 659.
- L'Ordonnance Antonissen, exemple d'un pourvoi sur référé ». – *Les Cahiers du CDRE* 1999, n° 1 (Référé et droit communautaire), Université Jean Moulin-Lyon 3 (CEE).
- « Les droits de nature procédurale devant les juridictions nationales, Les droits de nature procédurale devant le juge de Luxembourg, Le droit à une procédure administrative équitable, in *Chronique de l'IDEDH* (dir. F. Sudre). – *RTDH* (de 1998 à 2002).

- **Contributions à L'Euroscope du CEE :**

- Arrêt *Mangold* : le *Bundesverfassungsgericht* opte pour la coopération loyale et la déférence nécessaire (2 BvR 2661/06). – *L'Euroscope du CEE*, n° 2010/3, p. 2.
- La Commission peut intervenir dans un litige fiscal (national)... au nom de l'effectivité nécessaire du droit (communautaire) à de la concurrence. – *L'Euroscope du CEE*, n° 2010/1, p. 2.
- Réforme (en gestation) de la « participation de l'Italie au processus normatif de l'Union européenne ». – *L'Euroscope du CEE*, n° 2011/3, p. 2.

- **Contributions à la Gazette, Faculté de Droit virtuelle, Université Jean Moulin – Lyon 3 (depuis octobre 2009) :**

- La Cour constitutionnelle allemande « eurosceptique ».
- *Bis repetita placent... sed non bis in idem* (Propos après le dernier référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne).
- La Cour des droits de l'Homme face à la croix (Cour EDH, 3 nov. 2009, *Lautsi c/ Italie*).
- Le Conseil d'État et le droit communautaire : dernier acte (de foi)... L'abandon de la jurisprudence Cohn-Bendit (CE, Ass., 30 oct. 2009, *Mme Perreux*, n° 298348).

- L'inconstitutionnalité de la Loi sur l'immunité pénale du Président du Conseil italien : les silences de la Cour constitutionnelle ne valaient pas acceptation (Corte costituzionale, 7 oct. 2009, n° 262)..
- Déduction dans l'État d'origine des cotisations versées dans l'État d'accueil et inapplicabilité de la décision du juge constitutionnel (CJCE, 19 nov. 2009, *Filipiak*, aff. C-314/08).
- Effet vertical ou horizontal de la directive ? (CJCE, 19 janv. 2010, *Swedex*, aff. C-555/07).
- La Cour EDH se prononce sur la PMA (*S.H. e.a. c/ Autriche*, 1^{er} avr. 2010, req. 57813/00).
- Mariage homosexuel : le non, mais... de la Cour constitutionnelle italienne (sent. n° 138/2010 du 15 avr. 2010).
- La Cour de cassation opte pour la question préjudicielle plutôt que pour la QPC... (C.Cass., QPC, 16 avr. 2010, *Abdeli-Melki*, n° 10-40.002).
- Des jeux de hasard et de la nécessité d'admettre la priorité de la question préjudicielle à la CJUE sur la QPC (CC 2010-605 DC du 12 mai 2010).
- Mariage homosexuel : convergences, références croisées et variations sur le thème. À propos de la décision du Tribunal constitutionnel portugais et de la décision de la Cour EDH (*Schalk et Kopf c/ Autriche*).
- QPC, Dialogue au sommet, acte 3 : la CJUE refuse la priorité et le clash...
- Loi anti-burqa : *nihil obstat*... et pas de QPC possible et l'indulgence du droit européen...
- Au nom de l'efficacité des règles européennes de concurrence, les règles relatives à l'autorité de concurrence belge sont à revoir... Note sous CJUE, Gde Ch., 7 déc. 2010, *VEBIC*, aff. C-439/08.
- Finalement, la Cour EDH n'a rien contre le crucifix dans les classes... Note sous Cour EDH, Gde Ch., 18 mars 2011, *Lautsi c/ Italie*, req. n° 30814/06.
- Les autorités de concurrence nationales ne peuvent pas dire que l'article 102 TFUE n'a pas été violé : au nom de la cohérence, de l'uniformité, de la primauté et des limites à l'autonomie procédurale... Note sous CJUE, Gde Ch., 3 mai 2011, *Tele2 Polska sp.z o.o.*, aff. C-375/09.
- La CJUE gardienne des droits fondamentaux dans le cadre de l'Union européenne seulement. Note sous Ord., 1^{er} mars 2011, *Chartry*, aff. C-457/09.
- Le *satisfecit* pour le contrôle des décisions de l'autorité de concurrence par le juge italien, vaut-il caution pour le contrôle du juge de Luxembourg ? Note sous Cour EDH, 27 sept. 2011, *A. Menarini Diagnostics srl c/ Italie*, req. n° 43509/08.
- La CJUE fait de la bioéthique et de l'ontologie malgré elle. Note sous CJUE, Gde Ch., 18 oct. 2011, *Oliver Brüstle c/ Greenpeace eV*, aff. C-34/10.
- Pas de miracle, pas de référendum abrogatif : la loi électorale n'est pas un « Lazare juridique »... Note sous Cour const. ital., 12 janv. 2012, sent. n° 13.

• **Contributions aux Ressources de la Faculté de Droit virtuelle, Université Jean Moulin Lyon 3 :**

- « **L'affaire E. Englaro : autodétermination, droit à la dignité, questions de droit fondamental(es)** », *Ressources de la FDV*, avril 2010 (28 p.).
- « **Haro sur la loi sur l'empêchement légitime à comparaître : le Président du Conseil des ministres italien, un justiciable comme les autres, ou presque...** », Commentaire (Corte costituzionale, sent. n° 23/2011 du 25 janvier 2011 sur l'inconstitutionnalité partielle de la loi n° 51/2010 et Corte costituzionale, sentence n° 26/2011 du 26 janvier 2011 sur l'admissibilité du référendum visant l'abrogation de la loi n°51/2010), in *Ressources de la FDV*, mars 2011.

Florence ZAMPINI
Maître de conférences HDR en droit public



Université Jean Moulin – Lyon 3 – Faculté de Droit
Équipe de droit international, européen et comparé – EDIEC (EA 4185)
 CEE
 15 quai Claude Bernard – BP 0638 – F-69239 Lyon Cedex 02
 Tél.: ++ 00 / 33 4 78 78 72 51 – Fax : ++ 00 / 33 4 78 78 74 66
 Courriel : ediec@univ-lyon3.fr – Site web : <http://ediec.univ-lyon3.fr>